



Licenciement garde de nuit suite crise nerveuse au travail

Par Mamiepatoune64

Bonjour

La garde de nuit de ma mère de 91 ans atteinte de Parkinson, a eu un comportement délirant pendant son intervention. Elle a été internée par les forces de l'ordre pendant un mois.

Ma mère a été très perturbée et choquée pendant plusieurs jours. Nous ne pouvons envisager de revoir cette personne auprès de ma mère. Comment doit-on procéder ?

Je vous remercie sincèrement de votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Il faut prévoir une visite de reprise à la fin de son arrêt avec le médecin du travail pour qu'il statue sur une inaptitude .
Ou négocier une Rupture conventionnelle .

Avec si peu d'éléments il serait téméraire d'envisager un autre type de licenciement qui pourrait être caractérisé comme discriminatoire si pas bien ficelé .

Etre particulier employeur , c'est avant tout avoir les mêmes obligations de tout employeur .

Renseignez vous bien sur les procédures car, il y a un formalisme précis à respecter .

Par Mamiepatoune64

Merci Kang74